

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33 Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Patrimoines et guidage			
Ancien Code	ECTO2B28PGU	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOTO2280		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Didier SAINT-JEAN (didier.saint-jean@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Patrimoine: Un cours magistral dont la finalité de l'apprentissage à pour but principal la présentation et d'analyse des grands sites touristiques en Europe en évoquant les différents aspects (géologie, histoire, folklore, gastronomie). Le cours se donnera en suivant l'ordre alphabétique des pays touristiques européens.

Guidage: Un cours théorique et pratique dont la finalité de l'apprentissage à pour but principal la prise de parole, le guidage, l'animation et la gestion de groupes.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.1 Accueillir et informer les clients, les partenaires et les prestataires
 - 2.6 Pratiquer l'écoute et l'empathie, s'ouvrir aux autres cultures en tenant compte des traditions
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.1 Identifier les attentes, les besoins, apprécier les réactions des clients, des fournisseurs et proposer des solutions

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, il est attendu que l'étudiant soit capable de :

- De reconnaître et de commenter les grands sites touristiques mondiaux.
- De différencier et d'expliquer les différents courants d'art en architecture, peinture et sculpture.
- De maîtriser le vocabulaire touristique lié à la géologie, architecture et autres thèmes liés au tourisme.
- D'apporter un guidage clair et précis à différents types de groupes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECTO2B28PGUA	Patrimoines II	24 h / 2 C
ECTO2B28PGUB	Techniques de guidage	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECTO2B28PGUA	Patrimoines II	20
ECTO2B28PGUB	Techniques de guidage	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

5. Cohérence pédagogique

Technique de Guidage : se concentrer sur la mise en pratique des connaissances acquises en patrimoine. Les étudiants devront guider en appliquant ainsi les concepts étudiés au cours de Patrimoine.

Patrimoine : adopter une perspective d'étude des patrimoines au niveau architectural, folklorique et historique. Analyser les différents aspects culturels et historiques pour fournir une base théorique solide.

Les différentes AA de cette UE concourent ensemble à l'acquisition des compétences au sein de cette UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Patrimoines II			
Ancien Code	4_ECTO2B28PGUA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO2281		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Didier SAINT-JEAN (didier.saint-jean@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité vise à développer les connaissances culturelles, essentiellement basées sur l'Histoire de l'Art, la reconnaissance des différents types d'architecture, les grands événements historiques, le folklore... rencontrés dans le secteur du tourisme mondial.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :
d'identifier, expliciter les différents styles architecturaux et courants d'Art rencontrés au national et international.
Rechercher les informations et mener une réflexion afin de commenter les "incontournables" du patrimoine mondial

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le patrimoine mondial: Les grands courants d'Art et les changements historiques qui ont influencé le patrimoine.
Le patrimoine pictural mondial (analyse de quelques oeuvres liées au grands mouvements d'Art).

Démarches d'apprentissage

Cours magistral
Exercices, réflexion... en équipe ou individuellement
Réalisation de travaux en équipe ou individuellement, avec présentation orale

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formation des travaux à la demande de l'étudiant. Questions-réponses sur la matière vue en introduction de chaque cours.

Remarque: le délégué de classe recevra la totalité des documents et des notes vues à la fin de chaque cours

Sources et références

Dictionnaire Robert des Noms Propres
Le Bordas de l'Histoire de l'Art

Les 1001 sites architecturaux (Flammarion)
Dictionnaire touristique (Robert Pailhes)
Guide vert Michelin
toutes les sources
sont reprises dans le support déposé sur
ConnectED au regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports powerpoint

Films documentaires

Notes de cours personnelles

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Remarque: le délégué de classe recevra une copie du "Power Point" à la fin de chaque cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1: Examen écrit sur l'ensemble de la matière (2h)

Q2: Néant

Q3: Examen écrit sur l'ensemble de la matière (2h)

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en management du tourisme et des loisirs

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE
Tél : +32 (0) 64 23 76 23 Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Techniques de guidage			
Ancien Code	4_ECTO2B28PGUB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COTO2282		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Didier SAINT-JEAN (didier.saint-jean@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à développer les facultés de guider, d'accompagner et de gérer un groupe de touristes dans diverses situations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

Elaborer un commentaire complet et original adapté à tout type de groupes.

Commenter de manière professionnelle les monuments et sites du patrimoine mondial.

Accompagner un groupe lors de déplacements touristiques.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Etude et analyse de la logistique liée à l'accompagnemnt de groupes touristques.

Exercices préparatoires de guidages (en classe).

Exercices pratiques de guidages en villes avec guidages précis de monuments et de sites.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral pour la partie logistique d'accompagnements.

Réalisation de travaux en équipe pour la préparation des guidages en extérieur avec mise en situation.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant pourra présenter, à maintes reprises, sa préparation en classe afin d'obtenir les conseils nécessaires à l'amélioration du "guidage" final.

Sources et références

Syllabus CERIA de technique de guidage en villes

Vidéo de techniques de communication.

toutes les sources

sont reprises dans le support déposé sur

ConnectED au regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :
Syllabus (Logistique d'accompagnement).

Vidéo en ligne.

Power Point commentés.

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se fera en deux parties:

Q1: Exercice pratique de guidage dans une ville belge pour 30%

Q2: Examen pratique de guidage en ville européenne (hors Belgique) pour 70%

Q3: un exercice pratique de guidage devra être réalisé dans une ville belge pour 100% de la note.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Les modalités et consignes de l'évaluation de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Prj	30				
Période d'évaluation	Exp	70			Exp	100

Prj = Projet(s), Exp = Examen pratique

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).